

DECISION DE NOMINATION

Paris, le 23 février 2026

N° 2026-124

Le Directeur Général,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 717-1 et D. 717-1 ;

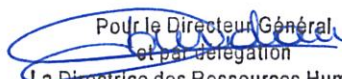
Vu le décret n°2012-1223 du 2 novembre 2012 modifié relatif à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;

Vu le décret en date du 14 février 2022 portant nomination de Monsieur Laurent CHAMPANEY, en qualité de Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, publié au Journal Officiel de la République Française du 16 février 2022 ;

Décide :

Article unique : A compter du 1^{er} mars 2026, Monsieur PAILHES Jérôme est nommé Directeur du Campus de Bordeaux. Il est placé sous l'autorité du Directeur Général.

Le Directeur Général


Pour le Directeur Général
et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines
Laurent CHAMPANEY

Carole JOURDAN